

# Gestion discrétionnaire

## Solution passive

La gestion discrétionnaire consiste à confier un portefeuille en gestion à un gestionnaire de compte, qui aura pour mission de maximiser la performance du compte selon un cahier des charges prédéfini à l'avance, tout en lui laissant, dans l'exercice de sa mission de gestion, la capacité de pouvoir procéder aux transactions de son choix sans nécessité l'approbation préalable du titulaire du compte.

C'est donc une solution qui revêt une certaine forme de passivité pour le client, puisque l'intervention de ce dernier se limite à définir, avec son gestionnaire de compte, les grandes lignes stratégiques de son portefeuille, et à recevoir périodiquement (souvent de manière hebdomadaire) un rapport détaillé du gestionnaire quant à l'évolution de son compte.

## Les grandes lignes

- Investissement passif
- Reporting complet du gestionnaire
- Accès à l'historique complet du compte depuis une interface en ligne
- Performances liées à la gestion du compte par un professionnel

## Questions récurrentes

[Quel contrôle sur le portefeuille ?](#)

[Quel sont les risques ?](#)

[Comment suivre les mouvements du compte ?](#)

Le client dispose d'une interface de gestion lui permettant de consulter l'intégralité des opérations qui ont été effectuées sur son portefeuille en gestion.

[Quelle stratégie suit le gestionnaire ?](#)